

## Respect du domicile & Famille (art.23) et Autonomie & Inclusion (art.19)

<b>Les recommandations du Comité</b>	<b>Les actions des ministres</b>
<p>Rec.31 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir et éliminer toutes les formes de violence contre les femmes, les enfants et les filles handicapées</li> <li>• Mettre en œuvre des protocoles d'enregistrement, contrôle et suivi des conditions dans lesquelles opèrent les institutions (en particulier celles qui s'occupent de PH d'un âge avancé)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté germanophone               <ul style="list-style-type: none"> <li>a. La maison de justice de la CG est prête : attention particulière aux personnes handicapées victimes de violence avec conseil juridique, conseils pratiques, procédures judiciaires transparentes</li> </ul> </li> </ul>
<b>Les Constats de la société civile</b>	<b>Les questions de la société civile</b>
	<p>1. Qu'en est-il dans les autres entités ?</p>
<b>Les recommandations du Comité</b>	<b>Les actions des ministres</b>
<p>Rec.33 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de désinstitutionalisation en réduisant les investissements dans l'infrastructure collective</li> <li>• Plan d'action du handicap               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Garantir l'accès aux services de vie autonome : vivre dans la communauté</li> <li>○ Faire disparaître les listes</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté germanophone               <ul style="list-style-type: none"> <li>a. La politique de désinstitutionalisation est poursuivie depuis plus de 20 ans : chaque personne peut choisir son lieu de vie</li> <li>b. Automne 2016 lancement d'un projet pilote de communauté de vie « Etudiants – jeunes personnes nécessitant des soins accrus »</li> </ul> </li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ d'attente</li> <li>○ Accès à des ressources financières suffisantes</li> <li>○ Communautés accessibles aux personnes handicapées</li> <li>○ Programmes de coopération internationale qui respectent le droit de vivre dans la communauté et élaboré avec des représentants des usagers et de leurs familles</li> </ul>	
<p><b>Les Constats de la société civile</b></p>	<p><b>Les questions de la société civile</b></p>
	<p>1. L'exemple de la politique de désinstitutionalisation CG est-il facilement transposable à une communauté 30 à 60 fois plus grande ?</p>
<p><b>Les recommandations du Comité</b></p>	<p><b>Les actions des ministres</b></p>
<p>Rec. 35 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un mécanisme de soutien aux famille avec enfant handicapé</li> <li>• Garantir que les fournisseurs de services respectent et protègent le droit à la vie privée et familiale</li> <li>• Information et éducation en matière de reproduction et planification familiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté germanophone <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Il n'y a pas de liste d'attente en CG</li> <li>b. Master plan 2025 : possibilité pour les enfants handicapés (????), projet pilote serait mené dès 2017</li> <li>c. Enfants handicapés devraient pouvoir être accueillis dans les milieux de la petite enfance</li> <li>d. Service spécialisé de la Dienstelle en matière de sexualité et planning familial : « Service SENS »</li> <li>e.</li> </ul> </li> </ul>

<b>Les Constats de la société civile</b>	<b>Les questions de la société civile</b>
<b>Les recommandations du Comité</b>	<b>Les actions des ministres</b>
<p>Rec. 16 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources nécessaires pour appuyer les familles des enfants handicapés, prévenir les abandons et le placement en institution et pour veiller à leur inclusion et à leur participation dans la communauté sur un pied d'égalité.</li> <li>• Protéger le droit des enfants à être consultés + aide appropriée à leur handicap et à leur âge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté germanophone <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Enfants et familles soutenus par le service de soutien aux familles de la Dienststelle</li> <li>b. Service de court-séjour : période de répit aux familles</li> </ul> </li> <li>• Communauté flamande :Hilde Crevits : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Seul un petit nombre d'enfants avec des limitations sérieuses ont été libérés de l'obligation scolaire</li> </ul> </li> <li>• Fédéral : Willy Borsus : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Statut d'aidant proche (AR 27/09/2015) : allocation au travailleur indépendant qui interrompt volontairement son activité pour donner des soins à une personne</li> <li>b. Pension (AR 22/12/1967) : assimilation à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants en cas de soins donnés à une personne</li> </ul> </li> <li>• Bruxelles-COCOF : Céline Frémault : <ul style="list-style-type: none"> <li>c. Service « Etoile polaire » : partenariat de travail, dès la naissance, avec la famille et les milieux d'accueil pour favoriser l'inclusion sociale de l'enfant</li> <li>d. Projet pilote de puéricultrices mobiles pour améliorer l'accueil en milieu ordinaire</li> <li>e. Aides (financières ?????) pour le maintien à domicile</li> </ul> </li> </ul>

<b>Les Constats de la société civile</b>	<b>Les questions de la société civile</b>
	1. VG : les enfants libérés de l'obligation scolaire le sont sur base de quel type d'évaluation ? Où passent-il leur temps, avec quel encadrement ? Comment leur famille peuvent-elle gérer cette situation ?